

Colloque, 19, 20 Septembre 2008

*Droit à l'avortement :  
Quels enjeux pour les femmes en Europe ?*

Déclaration Finale

A l'issue des travaux du colloque, auxquels ont participé les associations départementales et régionales du MFPF, de nombreuses organisations féministes, politiques, syndicales et mutualistes, et des délégations venues de 17 pays d'Europe,

**Nous affirmons que l'ensemble des « droits à disposer de son corps » est le socle fondamental permettant aux femmes de vivre dans une société plus égalitaire, plus juste, plus démocratique .**

Le droit à l'avortement est un des droits qui soulève le plus d'interrogations, suscite une opposition organisée, voire la condamnation ou l'interdiction.

C'est pourquoi le droit à avorter dans de bonnes conditions sanitaires, psychologiques et économiques doit plus que jamais être réaffirmé.

Le droit d'interrompre une grossesse non désirée est aujourd'hui mis en danger et/ou bafoué même en Europe. Cette remise en cause se fait

- au niveau idéologique. Les mouvements anti-avortement, liés aux milieux réactionnaires et aux intégristes religieux, tentent, en permanence, de restreindre le droit à l'avortement dans nombre de pays européens, et exercent des pressions liberticides pour les femmes sur différentes institutions : Parlement Européen, Conseil de l'Europe, Cour Européenne des Droits de l'Homme. Ainsi en Europe peuvent être remise en question l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et l'application des Droits Humains fondamentaux énoncés dans les différentes conventions internationales.
- au niveau économique, elle se traduit par des politiques de santé publique réduisant l'accès aux services et aux soins,

Nous avons, durant ce colloque, examiné les conditions nécessaires et suffisantes pour la mise en pratique de ce droit pour l'ensemble des femmes en Europe, en sachant que cette vision positive du droit à l'avortement est loin d'être acquise, y compris par les courants de pensée qui devraient lui être favorables.

Même si en Europe le droit des femmes à la maîtrise de leur corps est mieux pris en compte que dans bien d'autres pays dans le monde, même si les pays européens qui reconnaissent le droit à l'avortement sont beaucoup plus nombreux que ceux qui l'interdisent, ce droit est souvent toléré comme un moindre mal, comme un mal nécessaire pour éviter les désastres sanitaires de l'avortement clandestin.

Nous entendons souvent: « Il y a trop d'avortements. » « Trop par rapport à quoi? » répondons-nous. La réalité de l'avortement ne doit pas être réduite à un jugement moral.

La reconnaissance du droit à avorter doit être un droit fondamental des femmes : le droit de choisir elles-mêmes leur vie.

Nous appelons aujourd'hui à la solidarité, dans toute l'Europe.

Nous appelons les mouvements féministes, les associations, les mouvements politiques, les syndicats, les jeunes,

-à exercer partout une vigilance extrême et à soutenir une dynamique permettant que soit entendu et reconnu le choix d'avorter pour les femmes : toute femme doit trouver une solution dans le pays où elle réside.

-à participer à la création d'un réseau, riche de nos différences et de notre volonté unitaire, pour construire l'Europe, celle des femmes et des hommes libres et égaux.

Afin d'organiser le travail de ce réseau, les différents partenaires du colloque s'engagent à élaborer, à partir des résultats du colloque, avant la fin de l'année 2008, un ensemble de propositions concrètes et pratiques dans les champs d'investigation et d'intervention suivants :

- circulation de l'information
- organisation de solidarités européennes
- actions d'information, de sensibilisation, de mobilisation et de soutien, auprès des instances de décision et des groupes sociaux et professionnels influents
- échanges de pratiques et formations
- aide à la mise en œuvre de stratégies efficaces, tant au niveau local, que national et européen.